



AFOCG 45

Association de formation collective à la gestion



MICRO B.A. OU BÉNÉFICE RÉEL : QUELLE DÉCISION PRENDRE ET COMMENT LE METTRE EN ŒUVRE ?

DATES & HORAIRES

- **Lundi : 20/01/2020** : de 9h15 à 17h30 (7 h)

LIEU

45260 Lorris

RESPONSABLE DE STAGE

Élisabeth BAILLIET, animatrice-formatrice, AFOCG 45
Compétences en comptabilité, gestion et
accompagnement de agriculteurs

PUBLIC

Exploitant(e)s du Loiret et des départements voisins, se
posant la question du choix du régime fiscal, qu'ils soient
actuellement au bénéfice réel ou au micro BA.

PRÉ-REQUIS

Aucun

LES + DE LA FORMATION

- Très concret.
- Appropriation à partir de vos chiffres.

INSCRIPTION : (détail au verso)

dès maintenant et jusqu'au **13/01/2020**

AFOCG 45

(Association de FORMation Collective à la Gestion)

91 grande rue - 45260 LORRIS

☎ : 02.38.90.44.00 - ✉ : afocg45@orange.fr

Site internet : <http://www.interafocg.org/afocg45>

📱 : @afocg45

SIRET: 388 974 016 00023 - APE 8559 A - Organisme de formation agréé par la
DIRECCTE et enregistré sous le n° 24 45 01041 45 (Préfecture du Loiret). Cet
enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux du micro BA et du bénéfice réel et appréhender l'impact d'un changement de régime.
- Être capable de réaliser un bilan d'ouverture et de choisir les options fiscales de démarrage.

PROGRAMME

- **Conditions d'accès à chacun des régimes de bénéfice agricole** :
 - le montant des recettes.
 - le statut juridique de l'exploitation.
 - la nature de l'activité exercée.
 - option / renonciation.
- **Incidences d'un changement de régime** :
 - le mode de calcul du résultat.
 - incidences fiscales et sociales.
 - Les atouts et les contraintes du bénéfice réel ou du micro BA.
 - Les incidences sur les stratégies de gestion de l'exploitation ?
- **En cas de passage au réel, créer la situation initiale : le bilan d'ouverture** :
 - Les documents à fournir à l'administration.
 - Le choix de la date de clôture.
 - L'adhésion à un Centre de gestion agréé : quelle nécessité ? Quelles modalités ?

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Échanges, apports cas concrets chiffrés, approche global du système.
- Quiz de départ pour évaluer les connaissances.
- Remise d'un support de formation.

APPORTER :

- De quoi prendre des notes
- Votre compte
- Un support de formation vous sera remis lors de la formation.
- Une attestation de présence sera transmise à l'issue de la formation.

COÛT



- Pour les agriculteurs à jour de leurs cotisations MSA et adhérents à l'AFOCG 45 : gratuit dans la limite de plafond de 2000 € accordé par Vivea.

(si le montant de l'enveloppe restante ne couvre pas la totalité des frais pédagogiques, la partie non couverte de ces derniers est à votre charge et vous sera facturée).

➤ Créez votre compte puis consultez votre consommation "VIVEA". (Vous pouvez retrouver "la notice de compte utilisateur VIVEA" sur notre site internet dans notre espace "A TÉLÉCHARGER"

ou en suivant ce lien : https://www.interafocg.org/images/imagesFCK/section_85/file/notice_compte_utilisateur_vivea.pdf)

- Pour les salariés et personnes en recherche d'emploi : nous contacter.

POUR TOUS : au titre de vos absences de la ferme pour formation, vous pouvez bénéficier d'un tarif préférentiel au Service de Remplacement (et qui peut être sur un autre jour que celui de la formation).

POUR LES EXPLOITANTS AU RÉEL : vous pouvez bénéficier d'un Crédit d'Impôt Formation de 70,21 €/jour de formation. Plafond de 40h de formation par année civile. Une attestation vous est transmise par l'AFOCG 45 après la fin de la formation suivie.

CONDITIONS ET VALIDATION D'INSCRIPTION



Pour valider votre inscription, bulletin d'inscription individuel, chèque de caution (voir au ci-dessous), convention et règlement intérieur à retourner dûment complétés et signés à l'AFOCG 45, avant le 13/01/2020. MERCI néanmoins de vous faire connaître dès réception de l'invitation.

Votre inscription sera validée à la réception du chèque de caution (140€) à l'ordre de l'AFOCG 45. (Restitution après participation à l'ensemble de la formation, transmission d'une attestation d'affiliation MSA pour les nouveaux installés et financement VIVEA acquis).



BULLETIN D'INSCRIPTION

MICRO B.A ou BÉNÉFICE RÉEL : quelle décision prendre et comment le mettre en œuvre ?

Inscription possible en ligne en cliquant ICI

Société, entreprise :

Nom, prénom :

Adresse :

Tél :

Mail :

- Je m'engage à participer à la formation mentionnée ci-dessus, qui a lieu le **lundi 20/01/2020**.

Je joins le chèque de caution spécifié sur l'invitation à cette formation.

Pour la prise en charge de cette formation :

Date de naissance :

Si installé depuis - de 2 ans :

- Date installation :
- Date affiliation MSA :

- Chef d'exploitation à jour de ses cotisations MSA*
 Conjoint collaborateur
 Congé de formation
 Salarié
 Particulier
 Autre (à préciser) :

* Si ce n'est pas le cas, nous contacter

Comment avez-vous connu cette formation ? :

Courrier Mail Site Afocg45 Facebook Autres :

En cas d'inscription en ligne, ne renvoyer que le chèque de caution par courrier.



(Association de Formation Collective à la Gestion)

91 grande rue - 45260 LORRIS

☎ : 02.38.90.44.00 -

✉ : afocg45@orange.fr -

Site internet : <http://www.interafocg.org/afocg45> -

📘 : @afocg45

